

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 23 mars 2018	N° 2018-108

Convocation du 16 mars 2018

Aujourd'hui vendredi 23 mars 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25
Mme Anne BREZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h35
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 mars 2018	Délibération
	Direction générale des Finances et de la commande publique Direction de la programmation budgétaire	N° 2018-108

Cotisations/adhésions aux organismes - Année 2018 - Délibération cadre - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années au sein de Bordeaux Métropole, les adhésions auprès de différents organismes font l'objet d'une délibération cadre regroupant l'ensemble des montants à verser chaque année.

Cette délibération permet ainsi de réaffirmer l'intérêt de l'adhésion aux organismes concernés pour Bordeaux Métropole et d'entériner l'actualisation des montants de cotisations à verser.

Cette délibération permet également de prendre en compte les nouvelles adhésions présentant un intérêt pour notre établissement public ainsi que les cotisations pour lesquelles il est proposé de ne pas reconduire le partenariat.

Le tableau annexé à la présente délibération recense l'ensemble des organismes pour lesquels il est proposé que Bordeaux Métropole cotise au titre de l'exercice 2018. L'évolution par rapport à l'exercice 2017 se présente de la façon suivante :

	Nombre d'organismes	Montant
2017	77	609 620 €
2018	75	609 641 €
Evolution	-2,6 %	0 %

Le montant global facial de cotisations versées en 2018 semble stable au regard des sommes versées en 2017. Toutefois, il convient de retraiter de la cotisation proposée pour la Communauté des Villes Ariane (24 219 €), la somme de 16 146 € correspondant à un rappel des cotisations restant toujours dues au titre des

exercices 2014 et 2015. Cet apurement de dette opéré, le montant global de cotisation diminue de 2,65 %, passant ainsi de 609 620 € en 2017 à 593 495 € en 2018.

Le nombre d'organismes diminue de 77 en 2017 à 75 en 2018, soit -2,6 %.

S'agissant des nouvelles adhésions, 5 organismes sont concernés représentant un montant global de 10 151 € :

Comité national des villes et villages fleuris (Direction des espaces verts)

Riche de presque 60 ans d'histoire, le label des villes et villages fleuris mobilise près d'un tiers des communes françaises, plus de 4 700 d'entre elles sont labellisées.

Evoluant avec les attentes des citoyens, le label s'engage aujourd'hui sur des enjeux tels que l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement, la préservation du lien social et surtout la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics.

Comité français du bouclier bleu (Direction des Archives)

Fondé en 2001, le CFBB – Comité français du bouclier bleu – est le relais en France du Comité international du bouclier bleu, l'ICBS (International committee of the blue shield). Il a pour rôle d'informer, de sensibiliser et de former tous les publics à la fragilité du patrimoine culturel mais également de susciter, favoriser, accompagner et promouvoir toutes les actions de prévention et d'intervention d'urgence. Le domaine d'intervention du CFBB est vaste, il concerne à la fois les monuments et les sites, les archives, les bibliothèques et les musées.

Elenbi – EBG (Direction Générale du Numérique et des Systèmes d'Information)

Club de l'innovation digitale, les activités de cet organisme comprennent des conférences sur les sujets importants de l'économie digitale et du marketing ainsi que différentes publications sous formes de livres blancs, référentiels, pratiques métiers, revues... très utiles aux décideurs du numérique. Ce club constitue le premier think-tank français sur l'innovation digitale. Il regroupe 660 entreprises membres et organise environ 240 événements par an, rencontres axées sur le retour d'expériences, le partage de compétences. L'adhésion à cet organisme permet également à l'ensemble des collaborateurs de la structure adhérente (agents, élus) de s'inscrire aux rencontres organisées.

Institut de la concertation et de la participation citoyenne (Direction Conseil et Organisation)

Bordeaux Métropole est un partenaire historique de l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne (ICPC), dont elle est un membre du comité de pilotage depuis 2013 autour du programme «Garantir la concertation», pour l'élaboration de propositions concrètes dans la construction de la figure du garant, et la diffusion de bonnes pratiques en matière de garantie des dispositifs de participation et concertation. Bordeaux Métropole et l'ICPC ont collaboré plus récemment, en 2016, à l'occasion de l'élaboration de la Charte de la participation par le Ministère de l'environnement.

L'ICPC souhaite poursuivre l'organisation d'événements sur le territoire de Bordeaux Métropole : groupes d'échange de pratiques entre praticiens de la participation, événements d'ampleur sur les actualités relatives au champ de la concertation.

Association française pour la qualité et la performance (Direction Conseil et Organisation)

L'activité de la Direction conseil et organisation en matière de qualité va se poursuivre sur 2018 avec l'accompagnement de directions qui l'ont sollicitée ainsi que les différents audits de certification qualité (Laboroute, Certicrèche, etc.).

Cette nouvelle adhésion va permettre d'échanger des bonnes pratiques, des compétences et des outils, de bénéficier d'une veille active autour des thématiques qualité, performance, Responsabilité société des entreprise (RSE), Développement durable (DD), etc. ; de valoriser nos démarches exemplaires en matière de

qualité et de performance, de contribuer à la promotion de la "Qualité France" et de participer à l'émergence de positions communes sur les sujets qualité et performance.

En regard de ces nouvelles adhésions, il est proposé de ne pas renouveler 7 adhésions pour 2018, à savoir :

- association internationale ville & ports,
- cellule économique régionale des transports en Aquitaine,
- association pour le développement des techniques de transport,
- Agri Sud-Ouest Innovation,
- réseau Carel,
- Aquitaine Europe Communication,
- planning familial.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

VU la délibération concomitante du 26 mars 2018 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2018,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les organismes listés dans le tableau ci-annexé ont tous un lien direct avec les différentes politiques métropolitaines et que l'adhésion de Bordeaux Métropole présente une aide à la mise en œuvre de ces politiques,

DECIDE

Article 1 : de reconduire l'adhésion de Bordeaux Métropole auprès de 70 organismes identifiés dans l'annexe jointe à la présente délibération,

Article 2 : de confirmer le retrait de l'adhésion de Bordeaux Métropole aux 7 organismes suivants :

- association internationale ville & ports,
- cellule économique régionale des transports en Aquitaine,
- association pour le développement des techniques de transport,
- Agri Sud-Ouest Innovation,
- réseau Carel,
- Aquitaine Europe Communication,
- planning familial.

Article 3 : de confirmer l'adhésion de Bordeaux Métropole aux 5 nouveaux organismes suivants :

- comité national des villes et villages fleuris,
- comité français du bouclier bleu,
- Elenbi,
- institut de la concertation et de la participation citoyenne,
- association France qualité performance.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Article 5 : de verser aux organismes concernés les cotisations prévues par la présente délibération,

Article 6 : les dépenses correspondantes seront imputées en fonction des domaines concernés sur le budget principal ou les budgets annexes, au chapitre 011 – compte 6281.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 5 AVRIL 2018	 Monsieur Patrick BOBET